

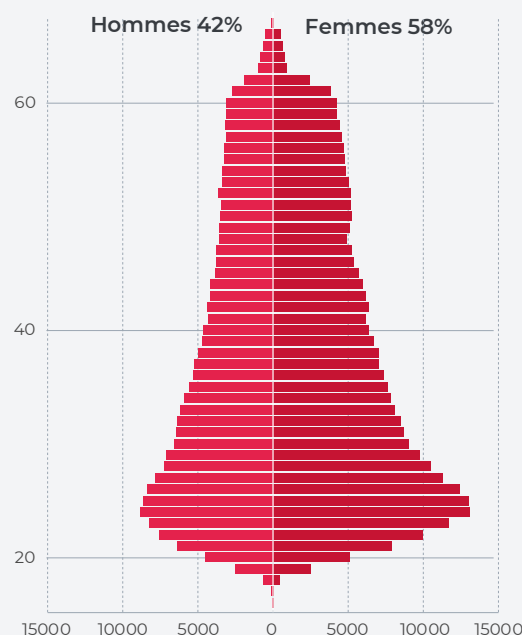


PROFILS DES ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Allocataires après un CDD de remplacement pour surcroît d'activité ou d'insertion

PYRAMIDE DES ÂGES



50%

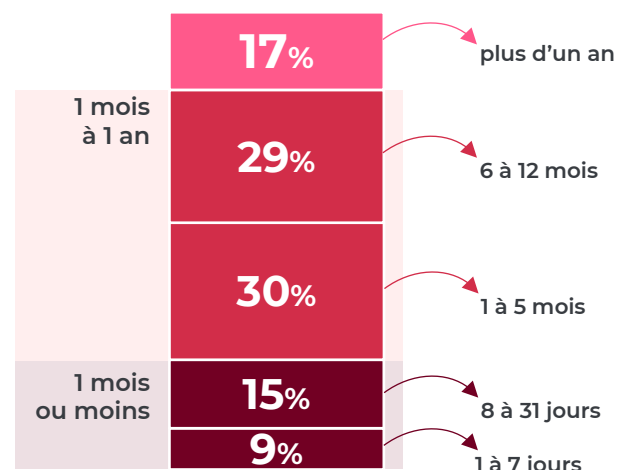
étaient à temps partiel

vs

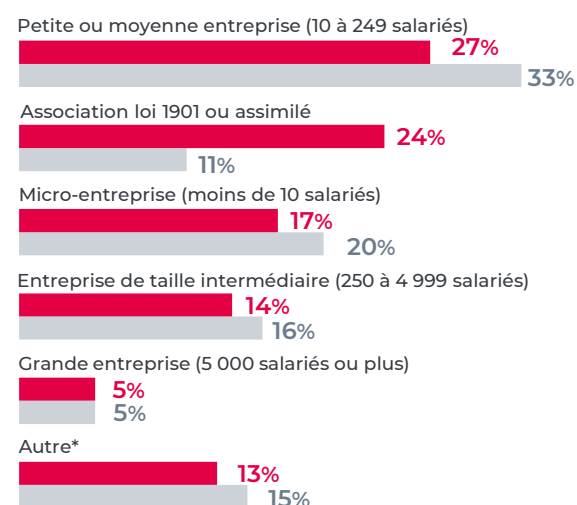
25%

dans l'ensemble

Répartition par durée du CDD d'usage



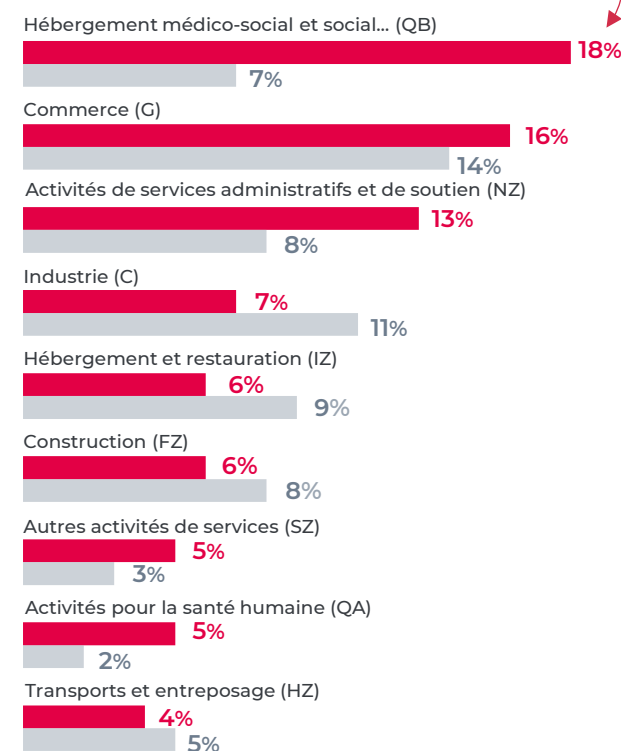
Répartition par type d'employeur



*Donnée manquante ou autres (entrepreneur individuel, organisme à caractère public, ...).

Répartition par secteur d'activité agrégé

18% des allocataires à la suite de la fin d'un CDD travaillaient dans l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB), contre 7% de l'ensemble des allocataires



Les allocataires qui avaient un CDD de remplacement pour surcroît d'activité ou d'insertion sont particulièrement nombreux dans **4 sous-secteurs d'activité** (plus de 30%, vs 14% dans l'ensemble) :

- Hébergement médicalisé pour personnes âgées (EHPAD) (QB)
- Nettoyage courant des bâtiments (NZ)
- Activités de sécurité privée (NZ)
- Activités de centres d'appels (NZ)

523 000 allocataires (soit 14 %) sont pris en charge à la fin d'un CDD pour **surcroît d'activité** (la majorité), d'un CDD de **remplacement** (un tiers) ou d'un CDD d'insertion.

Il s'agit plus souvent de **femmes** (58 %), et de **jeunes**. La moitié de ces allocataires étaient à temps partiel.

Le CDD qui a pris fin avait une **durée moyenne de 7 mois**. Pour trois quarts des allocataires, sa durée était de plus d'un mois.

Les **secteurs d'activité** où s'exerçait ce CDD sont assez **variés**, avec une proportion importante dans l'**hébergement médico-social et social** et action sociale sans hébergement (18 %). Le **CDD de remplacement** y est largement majoritaire, sauf dans le social, où le CDD d'insertion prend une place importante. Les **activités de service** (nettoyage, sécurité privée, centres d'appel...) sont également plus représentées, avec une majorité de **CDD pour surcroît d'activité**.

Notons également la place importante des **associations** parmi les anciens employeurs des allocataires après un CDD (24 %).

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage, ARE, AREF, fin décembre 2024, après la fin d'un CDD, hors CDD d'usage, CDD saisonnier, CDD intermittent du spectacle et CDD par un employeur public

Unédic

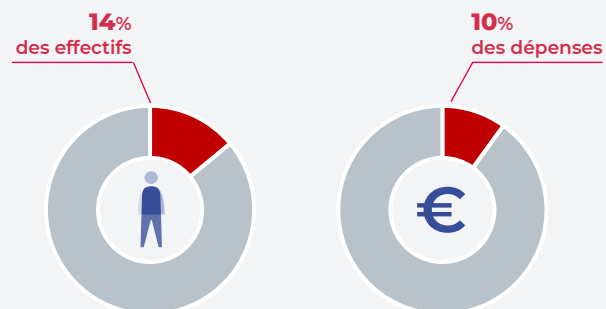
Allocataires après un CDD
Ensemble des allocataires



PARAMÈTRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



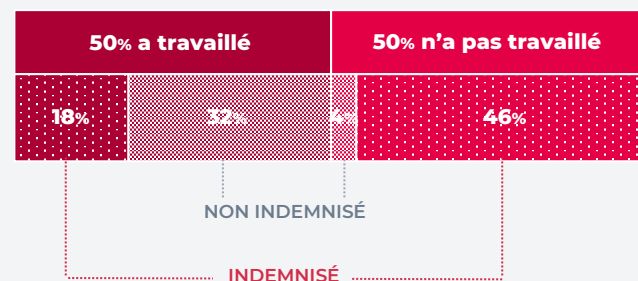
Allocataires après un CDD de remplacement pour surcroît d'activité ou d'insertion



Montant d'indemnisation mensuel net perçu en 2024

en moyenne **810€** vs pour l'ensemble **1 040€**

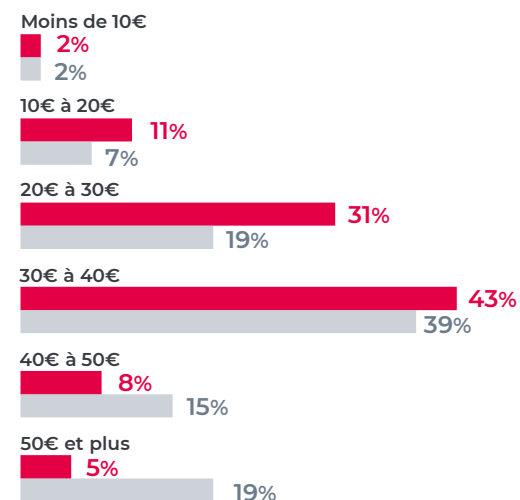
En moyenne chaque mois, en 2024



Unédic

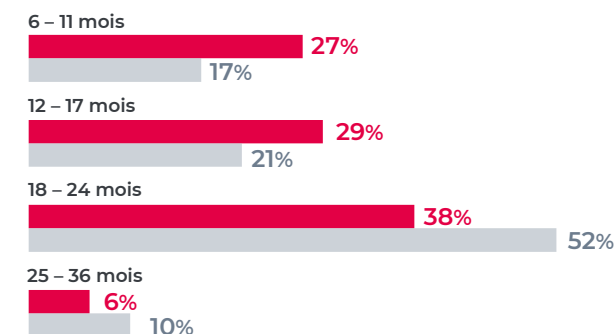
Allocation journalière nette

en moyenne **31€** vs pour l'ensemble **40€**

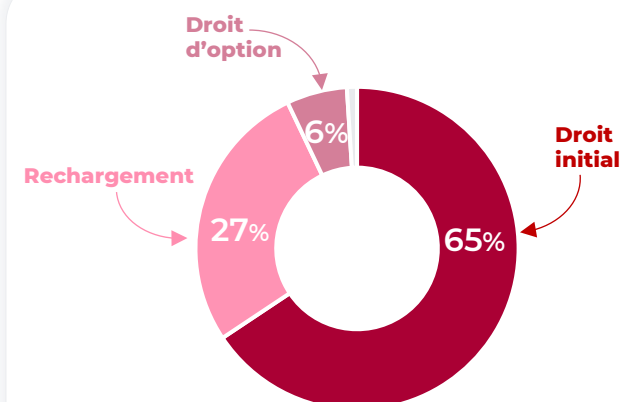


Durée potentielle du droit

en moyenne **16 mois** vs pour l'ensemble **18 mois**



Type de droit



Les **523 000 allocataires** pris en charge après un CDD bénéficient d'une **allocation journalière nette de 31 € en moyenne, plus faible que celle de l'ensemble des allocataires** qui s'élève à 40 €.

La durée potentielle du droit est de **16 mois en moyenne, contre 18 mois pour l'ensemble des allocataires**.

Ils représentent **14 % des effectifs, mais 10 % des dépenses**, en raison d'une allocation journalière plus faible et d'une part des allocataires non indemnisés plus élevée : 36 % contre 30 % dans l'ensemble.

Source : FNA/DSN, calculs Unédic
Champ : allocataires pris en charge par l'Assurance chômage, ARE, AREF, fin décembre 2024, après la fin d'un CDD, hors CDD d'usage, CDD saisonnier, CDD intermittent du spectacle et CDD par un employeur public